



**FUMEL**

— VALLÉE DU LOT —

**DECISION**

ASSEMBLEES ET SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Affaire suivie par : Laetitia CHATEAU

**N°D26-SG-091**

**OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN VIDÉOPROJECTEUR- OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAUTAIRE DE LA VALLÉE DU LOT EN LOT-ET-GARONNE – DU 20 AVRIL 2026 AU 23 AVRIL 2026**

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2026B37DGS en date du 08 avril 2026 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande de l'OTIVL en date du 13 avril 2026, relative à la mise à disposition d'un vidéoprojecteur pour l'organisation d'une formation sur le logiciel ALOA ;

Vu la disponibilité du matériel à la date sollicitée par l'OTIVL ;

Considérant la volonté de Fumel Vallée du Lot de permettre, autant que possible, la mutualisation des moyens avec les partenaires, afin de limiter toute dépense inutile ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot  
décide,**

1°) – De mettre à disposition de l'OTIVL, représentée par sa Directrice, Madame Alicia HO le vidéoprojecteur du 20 avril 2026 au 23 avril 2026 pour l'organisation d'une formation ;

2°) – De signer la convention de mise à disposition avec l'OTIVL, représentée par sa Directrice, Madame Alicia HO, sis Allée Federico GARCIA-LORCA – 47300 VILLENEUVE-SUR-LOT - pour la mise à disposition du vidéoprojecteur ;

3°) – De préciser que les modalités pratiques à cette mise à disposition sont définies dans la convention de mise à disposition signée entre les parties ;

4°) – De signer ou d'autoriser Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**AR Prefecture**

047-200068930-20260414-D26\_SG\_091-AR

Reçu le 15/04/2026

Publié le 15/04/2026

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 14 avril 2026  
Le Président,



Jean-Jacques BROUILLET

Certifié exécutoire le : 15 avril 2026  
Reçu en Sous-préfecture le : 15 avril 2026  
Publié ou Notifié le : 15 avril 2026

-----

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

[www.fumelvalleedulot.com](http://www.fumelvalleedulot.com)